

Intervention sur la modification au Budget extraordinaire 2011 et sur le Budget 2012 du Château de Namur (Conseil du 15 octobre 2011)

Le groupe cdH approuvera à la fois la modification au Budget extraordinaire 2011 ainsi que le Budget 2012 à titre d'encouragement pour le nouveau Directeur.

L'équilibre projeté au Budget 2012 (compte tenu de l'intervention pédagogique de 112.000 euros de la Province) est basé sur un chiffre d'affaires très volontariste. Ainsi, la Régie du Château table sur un taux d'occupation de 65 % pour 2012 pour les nuitées, soit un chiffre proche de l'excellent crû attendu pour 2011. Avant cela, le taux d'occupation le plus élevé remontait à 2002 (60 %).

On espère que le Directeur arrivera à atteindre cet objectif ambitieux malgré le ralentissement économique en cours. On verra donc au moment des comptes.

Evoquant la modification du budget extraordinaire 2011, on regrettera le report des investissements intérieurs de 2011 à 2012, notamment la nécessaire rénovation des chambres. On espère que la réalisation de ces travaux ne pénalisera pas l'objectif de chiffre d'affaires pour 2012.